

Loi Climat et résilience







LOGEMENT



Obligation de rénovation énergétique globale et optimale dès 2024 des logements dans l'existant au moment de la vente du bien, du renouvellement du bail pour les locations ou des grands travaux pour les copropriétés.

Mise en place de mécanismes de tiers financement avec zéro avance et zéro reste à charge pour les ménages modestes, mobilisation des CEE.

CONSOMMATION



Interdiction de la publicité sur les produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre et la malbouffe dès 2022.

- > Concerne les véhicules les plus polluants et les déplacements en avion dès 2022 puis progressivement sur 10 ans tous les produits les plus émetteurs de GES.
- Interdiction de la publicité à destination des enfants de moins de 16 ans pour les aliments trop riches en sucre, sel ou matières grasses, sur la base des critères du Programme national nutrition santé.

TRANSPORT AÉRIEN



Fin du trafic aérien sur les vols intérieurs lorsqu'une alternative en TGV en moins de 4h existe et arrêt effectif des extensions d'aéroports.

TRANSPORTS



Interdiction de vente des véhicules particuliers les plus polluants dès 2025 et interdiction de vente des véhicules thermiques dès 2030.

- Vise les véhicules particuliers y compris hybrides, et les utilitaires légers thermiques neufs les plus polluants. Interdiction de vente des véhicules émettant plus de 110 g de CO2/ km dès 2025.
- Prime renforcée pour les ménages financée par une modification profonde du bonusmalus.







9

Généralisation du Forfait mobilités durables rendu obligatoire afin de favoriser les mobilités propres.



Mise en place d'une offre complète de ferroutage et de transport combiné entre les grands ports, gares et axes routiers transversaux à horizon 2030.

AGRICULTURE



Instauration dès 2023 de la taxe sur les engrais azotés avec mise en œuvre de dispositifs financiers d'accompagnement à la transition.

ALIMENTATION

Chèques alimentaires pour rendre accessible une alimentation durable et de qualité pour les ménages modestes dès 2022 et généralisation des projets alimentaires territoriaux sur tout le territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Grand plan de lutte contre l'artificialisation des sols avec interdiction de toute nouvelle surface commerciale de plus de 2000m2, moratoire sur les projets en cours de grands entrepôts du e-commerce et valorisation des friches industrielles existantes.

FISCALITÉ

Réorientation du crédit d'impôt recherche vers des investissements en adéquation avec la transition écologique et véritable éco-conditionnalité automatique de tous les soutiens publics.

COLLECTIVITÉS

Affecter la totalité des recettes actuelles de la Contribution Climat - Énergie pour le climat afin d'en faire un véritable outil de redistribution :

- Financement d'une dotation additionnelle climat du bloc local, sous réserve d'élaboration et d'adoption par les collectivités de leurs plans climat (PCAET) et de leurs schémas régionaux (SRADDET).
- Financement d'un chèque mobilité universel et d'une dotation à l'AFITF pour le développement ferroviaire.

AGRICULTURE



ÉNERGIES RENOUVELABLES



- Couverture totale de nos besoins futurs en hydrogène décarboné par un surplus de capacités en énergies renouvelables en 2030.
- Obligation d'installations photovoltaïques sur toute construction neuve de grande taille ou réhabilitée le permettant.
- > Facilitation du remplacement des mâts d'éoliennes existants pour le renforcement de leur puissance installée.

NUMÉRIQUE

Favoriser la sobriété numérique et mettre le numérique au service de la transition écologique : faire passer la garantie légale de conformité pour les appareils électroniques de 2 à 5 ans, assorti d'une obligation de mise à jour logicielle pour la même durée; créer un chèque réparation; mettre en place un droit au télétravail de 2 jours par semaine.

RÉSILIENCE

Mise en place d'une grande loi de programmation sur l'adaptation du territoire au changement climatique précédée d'un grand débat national sur les enjeux de l'adaptation en France.

CONTACT PRESSE

Camille Duchiron c.duchiron@ecologiste.senat.fr 06 50 52 44 43

Matthieu Orphelin matthieu.orphelin@assemblee-nationale.fr 06 02 37 51 00



